

CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 19 MARS 2013**

Le dix-neuf Mars deux mille treize à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

Présents : BATARD Alban, BERTRAND Joëlle, BOIDRON Dominique, BOSSARD Dominique, CHAUVET Raymonde, DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige, FOREST François, GUERIN Joël, HOUDAYER Martine, JOURDAIN-AVERTY Isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, RICHARD Annie, THEPENIER Denis, VOYAU Françoise.

Absents excusés : Mme Emmanuelle DEVY pouvoir à M. Denis THEPENIER, M. Jean-Pierre BOURIAUD à M. François FOREST, Mme Claire ROGER pouvoir à M. Yves LEMASSON.

Absents : Mme Andrée BAUDRU, M. Lionel ROSSETTI

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Denis THEPENIER est désigné, secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 26 Février 2013

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 Février 2013 est adopté à l'unanimité.

DE-2013-03-01 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - ASSAINISSEMENT

Monsieur Joël GUERIN, Adjoint en charge des finances communales, présente le compte administratif 2012 du service communal d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1- PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2012,
- 2- ARRETE les résultats définitifs comme suit :

Fonctionnement :

	Prévisions	réalisations
Dépenses	155.002,19 €	94.214,74 €
Recettes	155.002,19 €	132.766,15 €

Investissement :

	Prévisions	réalisations
Dépenses	2.685.802,19 €	1.354.119,12 €
Recettes	2.685.802,19 €	1.392.492,78 €

dont 002 excédent de fonctionnement reporté	7.381,33 €
dont 001 déficit d'investissement reporté	177.573,76 €
dont 1068 excédent capitalisé	50.000,00 €

Résultat de clôture 2012 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Excédent	38.551,41 €	38.373,66 €
Déficit	/	/

3- CONSTATE les identités de valeurs avec les valeurs du compte de gestion du receveur,

4- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses : 1.317.912,69 €

Recettes : 1.271.011,60 €

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 - ASSAINISSEMENT

Monsieur Joël GUERIN, Adjoint en charge des finances communales, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012, a été réalisée par Monsieur Patrick BERNARD, comptable public en poste à la Trésorerie de BOUAYE, et que le Compte de Gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif du service assainissement de la commune.

Monsieur Joël GUERIN propose au vote du Conseil municipal le Compte de gestion 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, le Compte de gestion 2012

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-03 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - ASSAINISSEMENT

Monsieur Joël GUERIN souligne que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 s'élève à 38.551,41 €.

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité, d'affecter 30.000,00 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du budget primitif 2013). Le reste sera repris en section de fonctionnement au budget 2013, soit 8.551,41 € (article 002)

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 - ASSAINISSEMENT

La proposition du budget primitif 2013 est soumise à examen du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, le projet présenté, arrêté aux sommes suivantes :

146.900,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement

1.515.000,00 € en dépenses et recettes d'investissement

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – PAE MOULIN DE LA RIVIERE

Monsieur Joël GUERIN, Adjoint en charge des finances communales, présente le compte administratif 2012 du PAE Moulin de la Rivière

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1- PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2012,
- 2- ARRETE les résultats définitifs comme suit :

Fonctionnement :

	Prévisions	réalisations
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €

Investissement :

	Prévisions	réalisations
Dépenses	5.015,19 €	3.900,30 €
Recettes	5.015,19 €	44.242,99 €

dont 002 excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
dont 001 excédent d'investissement reporté	5.015,19 €
dont 1068 excédent capitalisé	0,00 €

Résultat de clôture 2012 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Excédent	0,00 €	40.342,69 €
Déficit	/	/

- 3- CONSTATE les identités de valeurs avec les valeurs du compte de gestion du receveur,
- 4- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser :
Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 – PAE MOULIN DE LA RIVIERE

Monsieur Joël GUERIN, Adjoint en charge des finances communales, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012, a été réalisée par Monsieur Patrick BERNARD, comptable public en poste à la Trésorerie de BOUAYE, et que le Compte de Gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif du PAE Moulin de la Rivière.

Monsieur Joël GUERIN propose au vote du Conseil municipal le Compte de gestion 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, le Compte de gestion 2012

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-07 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - PAE MOULIN DE LA RIVIERE

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement année 2013.

Monsieur Joël GUERIN, adjoint aux finances explique qu'en l'absence de section de fonctionnement (dépenses et recettes : 0,00 €), il n'a donc pas d'affectation de résultat de fonctionnement à prévoir.

Les membres du Conseil Municipal, PRENNENT ACTE de cette information

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-08 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 - PAE MOULIN DE LA RIVIERE

La proposition du budget primitif 2013 est soumise à examen du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, le projet présenté, arrêté aux sommes suivantes :

0,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement
40.342,69 € en dépenses et recettes d'investissement

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BATIMENT DE LA POSTE

Monsieur Joël GUERIN, Adjoint en charge des finances communales, présente le compte administratif 2012 du Bâtiment de la Poste

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1- PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2012,
- 2- ARRETE les résultats définitifs comme suit :

Fonctionnement :

	Prévisions	réalisations
Dépenses	4.507,00 €	625,00 €
Recettes	4.507,00 €	740,15 €

Investissement :

	Prévisions	réalisations
Dépenses	192.000,00 €	180.000,00 €
Recettes	192.000,00 €	200.000,00 €

dont 002 excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
dont 001 déficit d'investissement reporté	0,00 €
dont 1068 excédent capitalisé	0,00 €

Résultat de clôture 2012 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Excédent	115,15 €	20.000,00 €
Déficit	/	/

- 3- CONSTATE les identités de valeurs avec les valeurs du compte de gestion du receveur,
4- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser :
- Dépenses : 0,00 €
Recettes : 0,00 €

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-10 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 – BATIMENT DE LA POSTE

Monsieur Joël GUERIN, Adjoint en charge des finances communales, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012, a été réalisée par Monsieur Patrick BERNARD, comptable public en poste à la Trésorerie de BOUAYE, et que le Compte de Gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif du Budget Bâtiment de la Poste.

Monsieur Joël GUERIN propose au vote du Conseil municipal le Compte de gestion 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, le Compte de gestion 2012

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-11 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BATIMENT DE LA POSTE

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement année 2013.

Monsieur Joël GUERIN souligne qu'en l'absence d'un déficit d'investissement (et donc d'un besoin de financement de cette section), il propose que l'excédent de fonctionnement de 115,15 € soit reporté sur l'exercice 2013 au financement des dépenses d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité, d'affecter les 115,15 € au financement des dépenses d'exploitation (article 002 du budget primitif 2013).

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 - BATIMENT DE LA POSTE

La proposition du budget primitif 2013 est soumise à examen du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, le projet présenté, arrêté aux sommes suivantes :

11.300,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement
20.000,00 € en dépenses et recettes d'investissement

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

DE-2013-03-13 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – COMMUNE

Monsieur Joël GUERIN, Adjoint en charge des finances communales, présente le compte administratif 2012 du PAE Moulin de la Rivière

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1- PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2012,

2- ARRETE les résultats définitifs comme suit :

Fonctionnement :

	Prévisions	réalisations
Dépenses	1.590.709,00 €	1.187.612,35 €
Recettes	1.590.709,00 €	1.638.401,45 €

Investissement :

	Prévisions	réalisations
Dépenses	1.713.300,00 €	1.260.338,96 €
Recettes	1.713.300,00 €	1.326.503,83 €

dont 002 excédent de fonctionnement reporté	44.879,23 €
dont 001 déficit d'investissement reporté	109.553,66 €
dont 1068 excédent capitalisé	450.000,00 €

Résultat de clôture 2012 :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Excédent	450.789,10 €	66.164,87 €
Déficit	/	/

3- CONSTATE les identités de valeurs avec les valeurs du compte de gestion du receveur,

4- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses :	360.593,44 €
Recettes :	159.161,02 €

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 29/03/2013

DE-2013-03-14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 – COMMUNE

Monsieur Joël GUERIN, Adjoint en charge des finances communales, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2012, a été réalisée par Monsieur Patrick BERNARD, comptable public en poste à la Trésorerie de BOUAYE, et que le Compte de Gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif du PAE Moulin de la Rivière.

Monsieur Joël GUERIN propose au vote du Conseil municipal le Compte de gestion 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, le Compte de gestion 2012

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 29/03/2013

DE-2013-03-15 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - COMMUNE

Monsieur Joël GUERIN rappelle que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 s'élève à 450.789,10 €.

Conformément à l'instruction M49, il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité, d'affecter 400.000,00 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 du budget primitif 2013). Le reste sera repris en section de fonctionnement au budget 2013, soit 50.789,10 € (article 002)

Signé le : 25/03/2013

Reçu en préfecture le : 29/03/2013

DE-2013-03-16 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit définir le produit attendu des contributions directes et sa répartition par le vote des taux entre les trois impôts locaux.

Monsieur GUERIN, Adjoint aux Finances expose la proposition d'augmentation de 1% de la commission finances et son impact sur le produit fiscal attendu pour les 3 taxes :

- une hausse de 1 % sur les trois taxes sur les bases actualisées : + 7.160,00 €

Monsieur GUERIN expose dans le détail cette proposition :

TAXES	Taux 2012	Bases prévisionnelles 2013	Taux proposés pour 2012	Produit fiscal attendu
Taxe Habitation	15,17 %	2 362 000 €	15,32 %	361.858 €
Taxe foncière propriété bâtie	18,80 %	1 618 000 €	18,99 %	307.258 €
Taxe foncière sur propriété non bâtie	43,43 %	124 356 €	43,86 %	55.395 €
				724.511 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité

- une augmentation des trois taxes de 1 % pour l'année 2013, comme suit :

⇒ Taxe Habitation	15,32 %
⇒ Taxe Foncière Propriété Bâtie	18,99 %
⇒ Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	43,86 %

Signé le : 25/03/2013

Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20130319-DE-2013-03-16-DE
--

Date de réception de l'accusé : 28/03/2013 à 12:51
--

DE-2013-03-17 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 - COMMUNE

La proposition du budget primitif 2013 est soumise à examen du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, le projet présenté, arrêté aux sommes suivantes :

1.634.640,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement

1.684.880,00 € en dépenses et recettes d'investissement

Signé le : 25/03/2013
Reçu en préfecture le : 29/03/2013

DE-2013-03-18 – MISSION MAITRISE D'ŒUVRE –AMENAGEMENT RUE DE BRIORD

Le 18 Février 2013, la Commune de PORT SAINT PERE a lancé une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'une procédure de marché adapté concernant l'aménagement de la rue de Briord (Accès, stationnement et sécurisation). La date de limite de réception des offres était fixée au Mercredi 13 Mars 2013 à 12 heures.

Sur 6 cabinets consultés, 4 offres ont été réceptionnées et 2 cabinets se sont excusés.

La Commission s'est réunie le 15 Mars 2013 à 17 h 00 pour l'ouverture des plis. Après analyse des offres, la Commission s'est à nouveau réunie le lundi 18 Mars 2013 à 20 h 00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le choix de la commission, à savoir le Cabinet 2 LM de la Haye Fouassière, pour un montant de 11 225,00 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché

Signé le : 25/03/2013
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20130319-DE-2013-03-18-DE
Date de réception de l'accusé : 28/03/2013 à 12:39